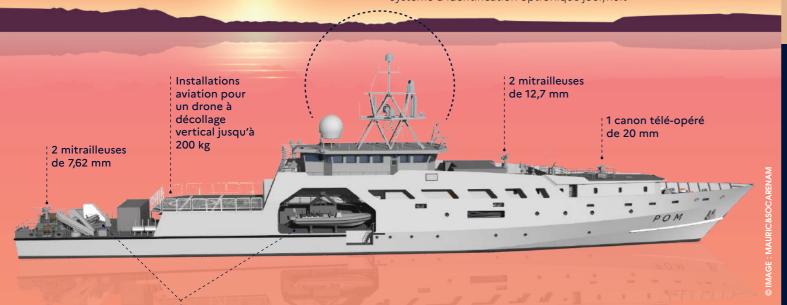
Dans un contexte de menace croissante sur nos zones maritimes, la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 prévoit la livraison à la Marine de six patrouilleurs outre-mer (POM) d'ici 2025. L'élongation des zones économiques exclusives (ZEE) nécessite des patrouilleurs robustes et endurants pour assurer des missions longues et éloignées. La Marine a donc apporté une attention particulière à la conception des POM afin d'apporter aux équipages un équipement moderne.

Détection

- Radar de veille air/surface
- Système de situation tactique
- · Capacité de communication par satellite
- Système d'identification optronique jour/nuit



Drome

2 embarcations rapides de 8 m sur rampe et bossoir, 1 embarcation de servitude

9 MÈTRES

80 MÈTRES
DE LONGUEUR

3,5 MÈTRES DE TIRANT D'EAU

30 jours d'autonomie



RAYON D'ACTION : 5500 NAUTIQUES À 12 NŒUDS

PROPULSION HYBRIDE: DIESEL/ÉLECTRIQUE

24 () NŒUDS (VITESSE MAX)



23 EMPHÉBERGEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES

MISSIONS



Respect de la souveraineté française et protection des intérêts nationaux dans les ZEE et leurs abords.



Police de la navigation, police des pêches et préservation de la ressource halieutique.





Intervention contre les pollutions maritimes et participation à la préservation de l'environnement.





Participation au sauvetage des personnes en mer.



Assistance aux navires en difficulté.

C.NORMAND/N